DEPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Le vingt-neuf mai deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MACKAIE Michel, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. PICARD Bruno, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Mélisey: Mme ROY Béatrice, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Ravières: M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: Mme MUNIER Françoise, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. LANCOSME Michel, M. ROBERT Christian, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Villon: M. BAUDOIN Didier, Vireaux: M. PONSARD José.

Nombre de conseillers :

Excusés: Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Baon: M. CHARREAU Philippe, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude, M. MOULINIER Laurent, Tonnerre: Mme DUFIT Sophie, M. HARDY Raymond, Mme LAPERT Justine, M. SERIN Mickail, Viviers: M. PORTIER Virgile.

- En exercice: 73 - Présents: 49 - Absent(s): 11 - Pouvoir(s): 13 - Votants: 62

M. SERIN Mickail, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Excusés ayant donné pouvoir: Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cry-Sur-Armançon:
M. DE PINHO José, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Tanlay:
M. BOUILHAC Jean-Pierre, M. BOURNIER Edmond, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique,
Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, M. LENOIR Pascal, M. ORTEGA Olivier, Trichey:
Mme GRIFFON Delphine, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

<u>Délibération n° 53-2018</u>

Secrétaire de séance : M. GAUTHERON Rémi

Date de convocation : 23 mai 2018

Objet: RESSOURCES

HUMAINES

Madame la présidente expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la règlementation européenne (RGPD), proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG54).

Convention de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel la loi informatique et liberté et à la règlementation européenne et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG54 présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation volontaire des moyens entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion EST, il est apparu que le CDG54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des centres de gestion de l'Interrégion Est et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180529-53-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2018 Publication : 05/06/2018 Le Centre de Gestion de l'Yonne (CDG89) s'est associé à cette démarche par ses délibérations du 30 janvier 2018 et du 26 avril 2018 et a saisi le comité technique qui a rendu un avis le 5 avril 2018.

Par la présente délibération, il est proposé à l'assemblée d'inscrire la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" dans cette démarche.

Le CDG54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD). La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

Madame la présidente propose :

- 1) de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale en la matière,
- 2) de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;

Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loin° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6août 2004;

Vu les délibérations du centre de gestion de Meurthe et Moselle en date du 29 janvier 2018 et du 22 mars 2018 sur le principe de mutualisation RGPD modalités notamment financières;

Vu les délibérations du centre de gestion de l'Yonne en date du 30 janvier 2018 et du 26 avril 2018 sur le principe de mutualisation RGPD et ses modalités financières ;

Vu l'avis du comité technique en date du 5 avril 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	62	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE ces dispositions,

AUTORISE Madame la présidente à signer la convention de mutualisation avec le CDG54,

AUTORISE Madame la présidente à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180529-53-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2018

Publication: 05/06/2018

AUTORISE Madame la présidente à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant le Délégué à la Protection des Données de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le vice-président, Régis LHOMME.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180529-53-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Publication: 05/06/2018